



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Mesdames THOBOR, DUCLAU, Monsieur BOYER, Madame TSEVERY, Monsieur GARCIA, Madame LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame CORRON-DEFRANCE, Messieurs DIALLO, BIANCHI, Madame HULIN, Monsieur ATANGANA, Madame BAILLY, Monsieur NIANE, Mademoiselle AGBO, Messieurs LEON, VEY, Madame MARTIN, Monsieur BORDERIES, Madame FANON, Monsieur DUSSILLOL.

PROCURATION : Madame FABRIANO pour Monsieur GARCIA, Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame BERARD pour Madame BAILLY, Madame REMILI pour Monsieur BISSON, Madame ROMERO pour Madame LENGARD, Madame MAHE pour Madame THOBOR, Monsieur LEGROS pour Monsieur DUSSILLOL.

ABSENTS : Monsieur ALLIOUX, Madame MASSARD, Monsieur SIVA, Monsieur CHEUCLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle AGBO.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 23 janvier 2012.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et 1 non participation (Monsieur VEY), D'ACCORDER** les subventions conformément au tableau ci-dessous, (*délibération n° 2012-20*)

Nom de l'association	Fonctionnement 2012	Projet 2012	Total subvention 2012
SPORT			
ASL Football		1 700 €	1 700 €
ASL gym	2 500 €		2 500 €
ASL Pétanque	2 500 €	500 €	3 000 €
Association sportive collège La Pyramide	450 €		450 €
Association sportive collège St Louis	450 €		450 €
Association Badminton de Lieusaint	600 €		600 €
Base-ball	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Courir à Lieusaint	1 000 €		1 000 €
Dansonstyle	150 €		150 €
FSE collège la pyramide	250 €		250 €
FSE collège St Louis	250 €		250 €
Happy feet country	300 €		300 €
Instant du yoga	700 €		700 €
Rando Campagnarde	1 000 €		1 000 €
Starlettes de Lieusaint		3.000 €	3 000 €
Volley-ball Lieusaint	1 500 €		1 500 €
SOLIDARITE			
Association pour le don du sang bénévole	400 €		400 €
Club des seniors dynamiques	4 300 €		4 300 €
Fédération nationale des combattants, prisonniers de guerre	75 €		75 €
Restaurants du cœur	1 800 €		1 800 €
Secours catholique	500 €		500 €
Secours populaire français	1 200 €		1 200 €
Soleil d'Automne	560 €		560 €
Un biberon pour tous les bébés de sénart	2 000 €		2 000 €
VIE LOCALE ET CITOYENNE			
Comité des Fêtes	900 €	3 650 €	4 550 €
L'atelier des Fées Créatives	100 €		100 €
Scrapifolie'z	60 €		60 €
Supporters de Lens	0 €	500 €	500 €
AIL	1 000 €		1 000 €

EDUCATION			
Les p'tits gavroches	1 500 €		1 500 €
CEREP	300 €		300 €
CULTURE			
Ché calda voce	1 450 €		1 450 €
Comité de jumelage	50 €	17 180 €	17 230 €
KITSEM	150 €		150 €
Lire à Sénart	400 €		400 €
Mélo des mots	1 500 €		1 500 €
Sénart scrabble	200 €		200 €
Théâtre de la Mezzanine	9 123 €		9 123 €
URBANISME			
Association de défense des cygnes	100 €		100 €
TRANQUILLITE PUBLIQUE			
Association Prévention Routière	150 €		150 €
Total général	40 968 €	29 530 €	70 498 €

DIT que la subvention de fonctionnement est versée lors du mandatement en mai 2011. La subvention de projet est versée selon les modalités suivantes :

- ✓ 50 % sur présentation de devis,
- ✓ 50 % restant sur présentation de factures couvrant le montant de la dite subvention,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2012.

Jean-Jacques Dussillol intervient pour évoquer la démission intervenue cette semaine du Président du Club de Football. A ce titre, au regard du contexte dans lequel s'inscrit cette démission, Monsieur Dussillol souhaite, qu'un audit sur les comptes soit conduit d'autant plus qu'il semblerait, poursuit-il, que le Club de football soit confronté à un déficit important.

En réponse, Michel Bisson précise que la Commune va s'enquérir de la situation financière de l'Association.

- **DECIDE à l'unanimité, DE VERSER** au titre de l'année 2012 à l'association « Ludo-Lieusaint » un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 140 350 € (cent quarante mille trois cent cinquante euros), **DE VERSER** au titre de l'année 2012 à l'association « Ludo-Lieusaint » une subvention d'un montant de 3 800 € pour la réalisation d'un projet, **DE SIGNER** une annexe 4 à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Lieusaint et l'association « Ludo-Lieusaint », **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2012. (délibération n° 2012-21)
- **DECIDE à l'unanimité, DE MODIFIER** de l'article 4 de la délibération n° 2011-35 comme suit : (délibération n° 2012-22)

SORTIES FAMILIALES :

- ✓ Transport : 5,50 €
- ✓ Droit d'entrée : 50% du coût
- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** de l'Etat l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, **DIT** que le coût des travaux prévus se répartit comme suit :
 - 1 – Réhabilitation de salles de classes (subventionnement à un taux de 30% du coût HT plafonné à 143 300 €)
Les travaux de mises en conformité sur les groupes scolaires de « La Chasse », « Jules Ferry » et « Lavoisier » sont estimés à 60 465 € HT. La subvention sollicitée est de 18 139 €.
 - 2 – Travaux d'aménagement et de mise aux normes PMR des bâtiments administratifs, techniques ou culturels non protégés
 - 1 – Réaménagement de l'hôtel de ville. Les travaux sont estimés à 127 695 € HT. Le plafond subventionnable pour ce type d'opération étant limité à 100 000 €, la subvention sollicitée est de 35 000 €, subventionnement à un taux : 35 %
 - 2 – Mise aux normes de la rampe d'accès du cimetière. La subvention sollicitée s'élève à 1 750 € (base : 5000 € HT x 35 %)
 - 3 – Extension des aires de jeux sur la commune. La subvention sollicitée s'élève à 5 005 € (base subventionnable maximale : 14 300 € x 35 %).
 - 3 – Travaux d'accessibilité de la voirie et espaces publics - subventionnement à un taux de 20 % + 10 % PAVE – plafond de travaux subventionnable : 100 000 € HT

Pour l'année 2012, les travaux de mises en accessibilité de la voirie et des espaces publics ont estimés à 384 350 € HT. La subvention sollicitée est de 20 000 €.

DIT que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au Budget Primitif 2012, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. (*délibération n° 2012-23*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** le Maire à signer avec la société S.A.M.U. le marché à bons de commande relatif à l'entretien du patrimoine arboré de la ville de Lieusaint d'une durée d'un an, reconductible expressément d'année en année à sa date anniversaire sans que sa durée totale n'excède 4 ans, compris entre un montant minimum annuel de 30 000 euros HT et un montant maximum annuel de 300 000 euros HT, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire. (*délibération n° 2012-24*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** le Maire à signer avec la société PAM Paysage le marché à bons de commande relatif à **l'entretien des espaces verts de la commune - lot n°1 entretien des espaces verts sur la ville** d'une durée d'un an, reconductible expressément d'année en année à sa date anniversaire sans que sa durée totale n'excède 4 ans, d'un montant minimum annuel de 150 000 euros HT et un montant maximum annuel de 600 000 euros HT, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire, **D'AUTORISER** le Maire à signer avec la société PAM Paysage le marché à bons de commande relatif à **l'entretien des espaces verts de la commune - lot n°2 entretien des espaces verts sur le carré** d'une durée d'un an, reconductible expressément d'année en année à sa date anniversaire sans que sa durée totale n'excède 4 ans, d'un montant minimum annuel de 100 000 euros HT et un montant maximum annuel de 500 000 euros HT, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire. (*délibération n° 2012-25*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition de véhicules de tourisme, utilitaires et électriques pour l'année 2012, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. (*délibération n° 2012-26*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'APPROUVER** le projet de convention tripartite (Ville / EPA Sénart / Conseil Régional) ci-annexée relative à la désignation du quartier de l'Eau Vive en tant que Nouveau Quartier Urbain, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, **DE SOLLICITER** du Conseil Régional au titre de la dotation NQU, une subvention à hauteur de 900 000 € au titre d'une première affectation, pour la réalisation d'une maison de la petite enfance et notamment pour sa partie crèche familiale, Relais Assistantes Maternelles (ram) et Lieu d'Accueil Enfant Parent (laep) (hors multi-accueil), **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2012 pour la construction de l'équipement. (*délibération n° 2012-27*)

A la demande de Jean-Marie Borderies, un éclairage sur le calendrier de réalisation de la Maison de la Petite enfance est fait.

L'Avant projet définitif est en cours de validation et sera suivi du dépôt du permis de construire. Le commencement des travaux peut être envisagé fin de l'année 2012/début de l'année 2013.

- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** du Conseil Général de Seine-et-Marne l'octroi d'une subvention au titre du fonds E.C.O.L.E (encouragement des communes pour l'école) pour la réalisation des travaux détaillés ci-dessous :
 - ✓ les travaux réalisés dans les groupes scolaires pour faire face à la croissance démographique : extension ou construction d'équipements scolaires (classes et restauration scolaire) ainsi que la mise en place de bâtiments démontables,
 - ✓ les travaux d'amélioration énergétique et de mise en accessibilité,
 - ✓ les travaux de mise aux normes « sanitaire » des établissements : construction et rénovation de blocs sanitaires, mise aux normes sanitaires des restaurations scolaires.

DIT que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au Budget Primitif 2012, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. (*délibération n° 2012-28*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne pour la réalisation du projet collectif de la fête la ville et à déposer le dossier de demande de subvention afférent, **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2012-29*)
- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et 1 non participation (Mademoiselle AGBO), DE DONNER** mandat spécial à Mademoiselle Elsa AGBO pour le séjour en Allemagne du 16 au 20 mai 2012 dans le cadre du jumelage avec BLOMBERG, **DIT** que les frais de missions afférents à BLOMBERG seront remboursés et sont estimés à 650 €, que les crédits sont inscrits au BP 2012. (*délibération n° 2012-30*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'INSTAURER** l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui en raison de leur grade sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, **D'ASSORTIR** au montant mensuel de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour, un coefficient multiplicateur défini par la collectivité, de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin, **DIT** que pour l'organisation des

scrutins liés aux élections présidentielles et législatives, un maximum de 7 agents sont concernés par la dite mesure et que dans ce cadre, les sommes individuelles sont réparties en fonction des responsabilités de la façon suivante :

- ✓ Fonctions coordonnateurs : 260 €
- ✓ Fonctions de bureau de vote : 180 €
- ✓ Fonctions administratives : 150 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2012. (*délibération n° 2012-31*)

- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et une voix contre (Monsieur BORDERIES), DE METTRE** à la disposition par bail emphytéotique administratif à la société Pitch Promotion un ensemble immobilier communal aux fins de sa transformation en maison de santé, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la société Pitch Promotion, d'une durée de 25 ans avec une redevance annuelle versée à la commune de 1 000 €, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire. (*délibération n° 2012-32*)

Muriel Duclau rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce projet. Un déficit clairement identifié de l'offre médicale conjugué aux difficultés d'attractivité du territoire a conduit la Commune, dans un souci d'intérêt général, à s'approprier pleinement la problématique de la santé en jouant un rôle d'accompagnateur dans une démarche de mutualisation de locaux pour les professionnels médicaux et para médicaux.

A ce titre, la réhabilitation des locaux de l'ancienne perception et d'une salle municipale « Point 16 » pour y accueillir une maison de santé va être confié à la Société Pitch Promotion, seule candidate à avoir déposé une offre qui réponde aux attentes de la Commune. La mise à disposition de l'ensemble immobilier communal et du terrain va donner lieu à la passation d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 25 ans.

Muriel Duclau précise que le SAN s'inscrit également dans cette politique santé et d'attractivité du territoire par le biais d'une future maison médicale sénartaise regroupant des spécialistes.

Jean-Marie Borderies réaffirme la position qu'il a tenue en commission unique à savoir que pour lui ces deux projets vont se faire concurrence générant par là même pour l'une ou l'autre des structures des difficultés de remplissage. Dans ce sens, il aurait fallu attendre, poursuit-il, que le SAN délibère d'abord sur cette question avant d'inscrire cette délibération au Conseil Municipal.

Michel Bisson réaffirme la nécessité pour la collectivité de s'emparer de la santé ; et insiste tant sur le côté complémentaire des deux projets que sur le mode de gestion choisi, qui œuvre à l'intérêt général dans le cadre d'une gouvernance publique.

- **DECIDE à l'unanimité, DE RECONDUIRE** le dispositif « Mon premier job », pour vingt jeunes lieusaintais âgés de 16 à 21 ans et n'ayant jamais travaillé, avec un pilotage de l'action par le Point Relais Emploi de Proximité, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, ci-jointe, avec l'association intermédiaire « La Rose des Vents / Partage 77 », pour le recrutement et la mise à disposition des jeunes salariés, **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation du dispositif « Mon premier Job ». (*délibération n° 2012-33*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** les actions envisagées, en direction des assistantes maternelles de la crèche, de ce plan d'action facej3, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement de ce plan d'action. (*délibération n° 2012-34*)
- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et une abstention (Monsieur BORDERIES), D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition par le San à la commune, du terrain de base-ball, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions à venir entre la commune et les futurs utilisateurs du terrain de base-ball, **DIT** qu'il incombera à la commune, la prise en charge des frais afférents à la condition de locataire des lieux et que les crédits sont inscrits au budget. (*délibération n° 2012-35*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'EMETTRE** un avis favorable à la demande d'autorisation de l'EPA SENART pour les aménagements de gestion des eaux pluviales des ZAC des Portes de Sénart et du Charme sur les communes de Combs-la-Ville, Lieusaint et Moissy-Cramayel. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire. (*délibération n° 2012-36*)
- **DECIDE à la majorité de 28 voix pour et une voix contre (Monsieur BORDERIES), DE DONNER** délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. (*délibération n° 2012-37*)

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 55

Fait à LIEUSAINTE,
le 04 avril 2012

Le Maire,
Michel BISSON